



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-09-2023-169

Objet : Avis favorable sur la candidature de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique à l'appel à projet Territoires d'Industries II.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.

Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le secteur industriel martiniquais comporte environ 2000 entreprises et 8600 emplois directs. Il génère en moyenne près de 2 milliards d'euros, soit 14,7% de la valeur ajoutée de la Martinique.

Il est structuré en 8 sous-filières : l'agroalimentaire, la chimie et parachimie, l'énergie, les métiers de la construction, le travail du bois, le travail des métaux, l'ameublement, le recyclage.

Le Nord regroupe près de 20% de ces établissements en 2020, soit près de 1642 salariés.

L'industrie agroalimentaire y est la plus représentée avec 145 établissements industriels, dont une trentaine adhère à l'Association Martiniquaise de Promotions Industrielles (AMPI), et près de 800 emplois directs. (Source CCI Martinique – Étude 2020).

Le monde de l'industrie s'organise et performe face aux spécificités géoéconomiques. En effet, le territoire Nord fait face à plusieurs freins, tant naturels qu'édifiés par l'intervention humaine, limitant le développement d'activités industrielles. Le manque d'aménités géographiques constitue la première difficulté, avec notamment une topographie peu propice aux activités productives voire une exposition aux risques naturels pouvant perturber l'activité économique.

De ces spécificités géographiques découlent des difficultés socio-économiques, liées notamment à la faiblesse des marchés intérieurs, qui limitent les possibilités d'économies d'échelle, auxquelles s'ajoutent un éventail réduit des services disponibles et autres parties prenantes (diversité des fournisseurs, formation et ressources humaines...);

Considérant que malgré ces difficultés, le Nord entre tradition et modernité, entre une ruralité présente et une urbanité en développement, demeure attractif par l'étendue de son territoire, ses ressources naturelles diversifiées, la qualité de sa production agricole et la politique de redynamisation économique et d'aménagement impulsée par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique).

Le territoire compte dans son périmètre quelques fleurons de l'industrie martiniquaise. Pour exemple, LES SABLIERES DE FONDS CANNONVILLE à Saint-Pierre qui commercialisent plus de 500 000 tonnes de matériaux par an sur le marché Martiniquais et à l'export dans toute la Caraïbe ; DESNEL au Gros-Morne, l'une des plus anciennes usines de transformation de fruits de la Martinique qui ne cesse d'innover, CHANFLOR au Morne-Rouge, BIOMETAL au Robert et LE GALION à La Trinité, la seule sucrerie de Martinique... ;

Considérant que CAP Nord Martinique a dans ses prérogatives, la compétence en matière de développement économique. Il lui appartient dans le cadre de ses moyens, de poursuivre son soutien aux filières industrielles, créatrices d'emploi, d'innovation et de valeur ajoutée en renforçant sa politique d'accueil des industries (hébergement et zones d'activités), de soutien au développement des filières, d'attractivité des nouvelles filières (recherche, bio économie, transition énergétique et écologique...);

Considérant que CAP Nord Martinique a signé avec l'Etat son Contrat de Relance et de Transition Énergétique afin d'accélérer la relance et d'accompagner les transitions écologiques, démographiques numériques et économiques de son territoire.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) permet à l'EPCI de coordonner dans le cadre du développement économique, la capitalisation des stratégies de filières, la recherche de financements et la coordination des acteurs concernés par le développement de l'industrie dans le Nord ;

Considérant que l'appel à projet Territoire d'Industries annoncé en mai 2023 et dont le contenu a été précisé en juillet, est inclus dans un programme national en faveur de la reconquête industrielle par et pour les territoires.

Il ouvre la possibilité d'une nouvelle phase de Territoire d'Industries pour la période 2023-2027. Une réponse est attendue pour les territoires intéressés le **22 septembre 2023** ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique, intercommunalité (EPCI à fiscalité propre), peut postuler à cet AAP en tant que Territoires d'industrie.

Il est recommandé d'articuler le périmètre Territoires d'industrie aux cadres de politiques publiques, en particulier les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE), dans une logique de simplification et de cohérence de l'action publique.

CAP Nord Martinique doit proposer une feuille de route visant à présenter et à structurer la stratégie industrielle du Territoire d'industrie pour les années à venir ainsi qu'un plan d'actions concrètes et partagées notamment par les Elus et les industriels du territoire.

Ce plan d'action doit comporter à minima, les thématiques suivantes :

- L'Innovation,
- La Transition Écologique et Énergétique,
- Les compétences,
- Le foncier.

L'EPCI devra construire et proposer pour sa candidature, une gouvernance basée sur un « binôme Elu-Industriel ». L'engagement de ce binôme devra faire l'objet d'une lettre d'engagement qui pourra être accompagnée de courriers de soutien des autres acteurs du territoire (l'AMPI, la CCIM...) ;

Considérant que « Territoires d'industries II », s'appuie sur une offre de services construite, appuyée et financée par la Banque des territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), BPI France dans le cadre du plan France 2030 :

- Une animation renforcée avec une nouvelle génération de chefs de projets financée par l'ANCT,
- Une offre d'ingénierie sur les thématiques de l'AAP (L'Innovation, la Transition Écologique et Énergétique, les compétences, le foncier),
- Un soutien aux investissements productifs et dans les compétences. Un fonds de soutien de 100 millions d'euros dont les précisions seront apportées plus tard est d'ores et déjà lancé,
- Le volontariat territorial en entreprise (VTE),
- Le dispositif rebond industriel,

- L'offre de la Banque des Territoires en faveur de l'industrie de 1 milliard pour la relance industrielle avec quatre priorités et deux volets :
 - o L'accompagnement ad-hoc des industriels en vue d'une industrie décarbonée,
 - Investir dans l'aménagement et l'immobilier d'entreprise,
 - Accompagner la transition énergétique et environnementale de l'industrie,
 - Accompagner la mutation de la formation vers les métiers industriels,
 - Accompagner les stratégies industrielles territoriales.
 - o L'accompagnement des territoires pour augmenter l'attractivité de leur foncier industriel ;

Considérant que les enjeux pour CAP Nord Martinique sont les suivants :

- Moderniser les zones du Nord à vocation industrielle en les verdissant (adaptation aux nouvelles normes énergétiques et environnementales),
- Accompagner les industries du Nord dans leur montée en compétences et dans la modernisation, la transition énergétique et écologiques de leurs équipements,
- Diversifier l'offre industrielle sur le territoire,
- Offrir des perspectives d'emploi qualifié aux habitants du Nord,
- Renforcer l'attractivité du territoire ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la Commission Développement Économique le 12 septembre 2023 sur le projet de participation au programme Territoires d'Industrie, ses enjeux et son calendrier ;

Considérant que le Bureau Communautaire est sollicité afin d'émettre un avis sur ce dossier qui sera validé par le Conseil Communautaire dès sa prochaine réunion ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'émettre un avis favorable sur la candidature de CAP Nord Martinique à l'appel à projet Territoire d'Industries II.

Article 2 :

D'émettre un avis favorable sur l'autorisation de la signature d'une lettre d'engagement par le Président de CAP Nord Martinique et par les deux signataires (Elu et Industriel) retenus pour le projet.

Article 3 :

D'émettre un avis favorable sur la proposition d'un Elu de CAP Nord Martinique pour représenter la collectivité dans le binôme élu – industriel.

Article 4 :

D'émettre un avis favorable sur l'autorisation de l'engagement des discussions et échanges avec les industries du territoire, les associations d'industries et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Martinique afin d'aboutir à un plan d'actions pluriannuel jusqu'en 2027.

Article 5 :

D'émettre un avis favorable pour la sollicitation de la mise à disposition d'un chef de projet, pris en charge à 100% par l'État, pour le pilotage technique du projet.

Article 6 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 7 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 octobre 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

